

Bilan technique et financier du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022 – 2024



ASM Vie

ASM Soullans Les
Rouches



Syndicat Mixte des Marais
de la Vie, du Liperon et du Jaunay



Validé par le CLE le 20/09/2024

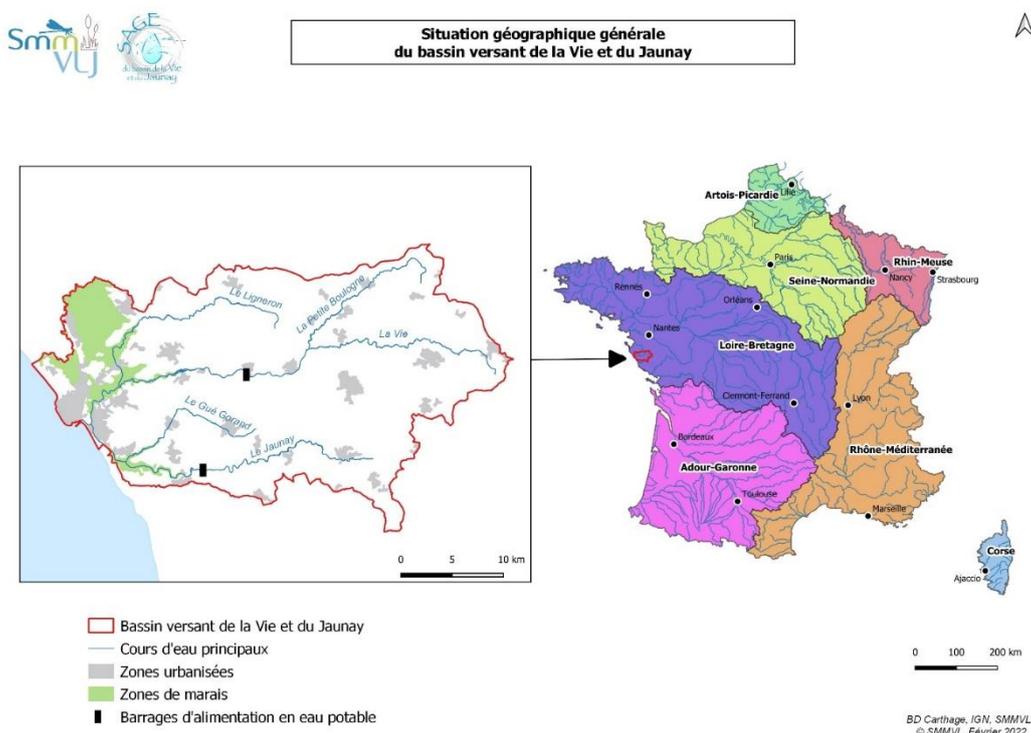
Données générales du territoire

Généralités				
Nom du contrat		Contrat Territorial Eau Vie Jaunay		
Structure(s) porteuse(s)		Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay		
Dates des précédents contrats + volet(s) concerné(s)		2015 – 2019 (volets milieux aquatiques et pollutions diffuses)		
Surface actuelle du territoire (en km ²)		780 km ²		
Présence d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) + son nom		SAGE Vie et Jaunay		
Pressions du territoire (case à cocher)				
Nitrates <input type="checkbox"/>	Pesticides <input checked="" type="checkbox"/>	Morphologique <input checked="" type="checkbox"/>	Continuité <input checked="" type="checkbox"/>	Prélèvements tout usage <input checked="" type="checkbox"/>
Continuité écologique				
Linéaire de cours d'eau (en km)		940 km		
Nombre d'ouvrages en liste 2		28 ouvrages		
Zone humide				
Surface de zone humide (en ha)		12 300 ha dont 5 400 ha de marais doux et salés		
Pollutions diffuses				
Nombre d'exploitations agricoles		559 exploitations (d'après le RPG 2022)		
Surface agricole utile (en ha)		53 000 ha (d'après le RPG 2022)		
Nombre de captages prioritaires		1		
Nom des captages prioritaires et leur aire d'alimentation		Retenue d'Aprémont		
Surface agricole utile dans les AAC		Retenue d'Aprémont : 20 600 ha Retenue du Jaunay : 10 140 ha Captage de Villeneuve : 215 ha		
Nombre d'exploitations agricoles dans les AAC		Retenue d'Aprémont : 242 exploitations Retenue du Jaunay : 147 exploitations Captage de Villeneuve : 15 exploitations		
Gestion quantitative				
Nombre d'irrigants		/		
SAU irriguée		6 153 ha (soit 12 % de la SAU)		
Présence d'un PTGE + son nom		PTGE Vie Jaunay en cours d'élaboration		
Présence d'un OUGC + son nom		/		

Plan d'actions global

Le Contrat Territorial (CT) Eau Vie Jaunay concerne l'ensemble du bassin de la Vie et du Jaunay, objet d'un SAGE approuvé depuis 2011. L'intégralité du bassin versant se situe en Vendée. Il concerne tout ou partie de 37 communes, quatre communautés de communes et deux communautés d'agglomération.

Le territoire est marqué par une façade littorale et la présence de marais rétro-littoraux doux et salés, sur une surface de 5 400 ha, gérés par des associations syndicales de propriétaires de marais ; la coordination étant assurée par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay (SMMVLJ), structure porteuse du SAGE.



Les deux activités majeures du bassin sont l'agriculture (polyculture élevage et maraîchage) ainsi que le tourisme. L'activité économique est importante et la pression démographique est forte.

Le bassin versant de la Vie et du Jaunay compte trois captages destinés à l'alimentation en eau potable. Les deux captages en service produisent environ 25 % de la production d'eau potable de la Vendée à partir de deux barrages situés sur cours d'eau : Apremont (captage prioritaire) et le Jaunay. A ces ressources s'ajoute le captage souterrain de Villeneuve, localisé sur la commune de Commequiers, dont la production a été arrêtée en 2019 compte tenu de la présence de pesticides.

Au vu des enjeux et problématiques identifiés dans le diagnostic partagé sur le territoire, trois grands objectifs stratégiques sont définis, hiérarchisés selon les objectifs du SAGE Vie Jaunay et concordant avec les priorités du programme de mesures du SDAGE :

1. Assurer une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau,
2. Améliorer la qualité de l'eau,
3. Restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et humides :
 - a. Restaurer la continuité écologique,
 - b. Restaurer les milieux aquatiques et les zones humides,
 - c. Préserver et restaurer les têtes de bassin versant.

La stratégie définie par la CLE a mis en lumière certaines masses d'eau où il convient d'agir en priorité, en particulier pour les milieux aquatiques et les pollutions diffuses. Les critères pris en compte pour cette priorisation sont basés sur :

- l'enjeu de production d'eau potable,
- l'état écologique des masses d'eau et les masses d'eau proches du bon état,
- les masses d'eau d'attention particulière identifiées dans le PAOT.

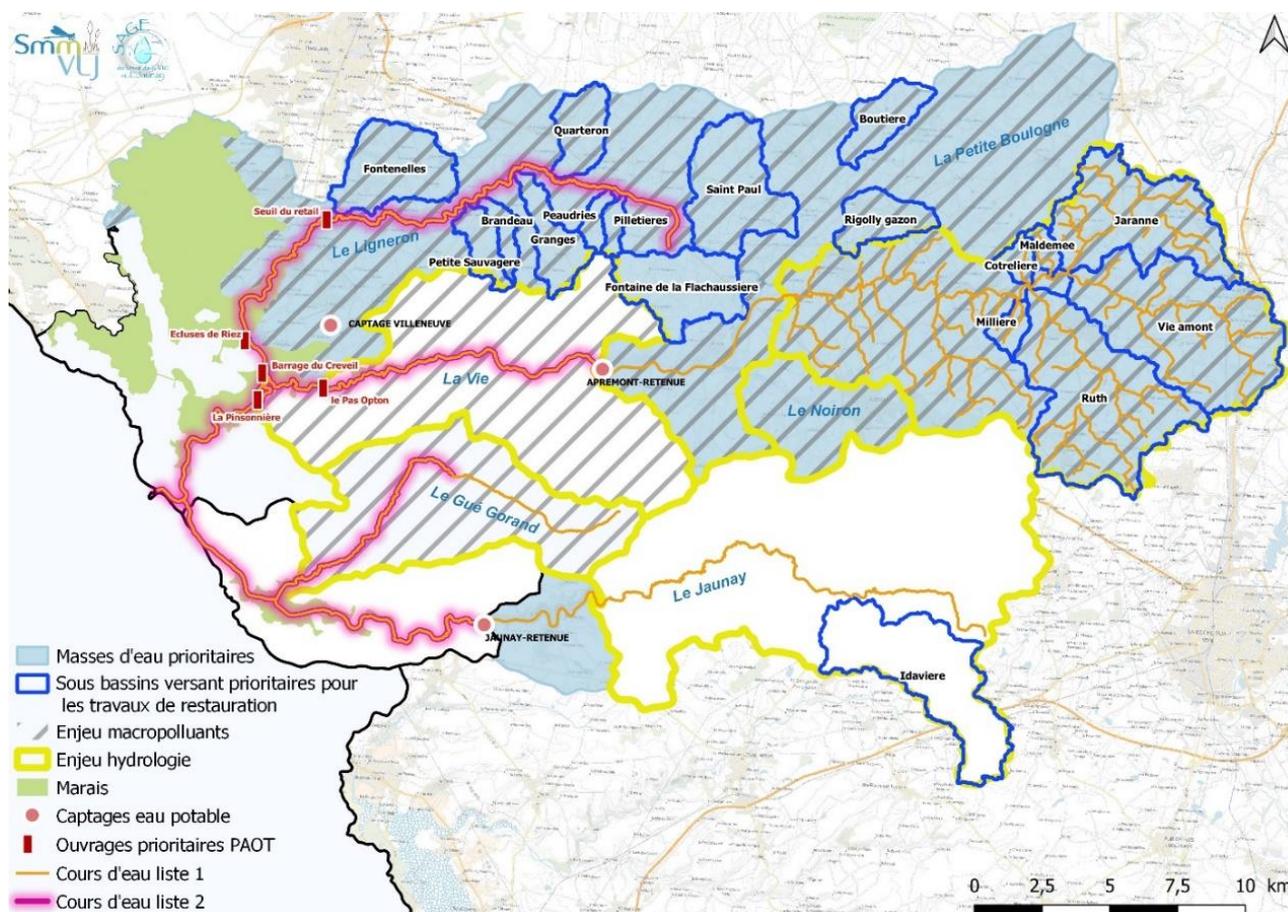
7 masses d'eau sont ainsi priorisées pour les actions de lutte contre les pollutions diffuses et de restauration des milieux aquatiques :

- les 5 masses d'eau alimentant le captage d'Apremont, captage prioritaire : Vie amont, Petite Boulogne, Noiron, Fontaine de la Flachaussière, retenue d'Apremont,
- le Ligneron, masse d'eau identifiée comme « Masse d'eau d'attention particulière » dans le PAOT 2019-2021 de la Vendée (territoire intégrant le captage de Villeneuve et les anciennes carrières de Saint-Christophe-du-Ligneron permettant de stocker de l'eau brute en vue de la production d'eau potable),
- la retenue du Jaunay, au titre de l'enjeu eau potable et captage sensible et son bassin versant.

Des enjeux complémentaires ont été définis au regard du diagnostic partagé :

- les masses d'eau à enjeu hydrologie,
- les masses d'eau à enjeu macropolluants,
- les cours d'eau classés au titre du L.214-7 du Code de l'Environnement afin de rétablir la continuité écologique,
- **les secteurs de marais rétro-littoraux,**
- les têtes de bassin versant (**ciblage de sous-bassins versants prioritaires pour la réalisation de travaux de restauration morphologique des cours d'eau**).

Ces priorités sont territorialisées comme suit :



Le programme d'actions prévisionnel, défini avec l'ensemble des 18 maîtres d'ouvrage et les financeurs sous la coordination du SMMVLJ, porte en particulier sur :

- La restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et humides du bassin versant à travers :
 - o des travaux de restauration de l'hydromorphologie des petits cours d'eau et de rétablissement de la continuité sur des sous-bassins versants prioritaires,
 - o des travaux de restauration de la continuité écologique et des travaux complémentaires de restauration de la ripisylve sur les axes principaux (Vie, Ligneron, Jaunay...),
 - o des travaux de restauration des marais doux et salés dans le cadre de plans de gestion durable des marais ;
- L'amélioration de la qualité de l'eau, en particulier sur les territoires alimentant en eau les captages destinés à la production d'eau potable (captages d'Apremont, du Jaunay et de Villeneuve), à travers :
 - o un accompagnement individualisé des exploitations agricoles afin de poursuivre l'amélioration des pratiques réalisées dans les précédents programmes et de promouvoir des systèmes agricoles plus résilients (systèmes herbagers notamment),
 - o l'aménagement du territoire par la restauration du bocage (haie, mares, agroforesterie),
 - o l'implication des collectivités et des entreprises via la recherche de micropolluants et la mise en œuvre de Zones de Rejets Végétalisées en sortie de stations d'épuration, la mise en place de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales et l'amélioration de la gestion des espaces verts en zones d'activités en faveur de la qualité de l'eau et de la biodiversité.

Ainsi, 4 volets ont été définis dans le contrat :

- Volet Milieux aquatiques,
- Volet Pollutions diffuses,
- Volet Global,
- Volet Complémentaire.

Bilan technique détaillé par volet

Le bilan technique a été construit en calculant un résultat global (Rg) en appliquant la formule ci-dessous pour chaque sous-type d'actions : $Rg = \frac{\sum(\text{actions engagées ou en cours} + \text{actions terminées})}{\sum(\text{actions programmées})}$

Le code couleur correspond aux classes suivantes :

- Rouge : $Rg \leq 25 \%$
- Orange : $25 \% > Rg \leq 50 \%$
- Vert : $50 \% > Rg \leq 75 \%$
- Bleu : $Rg > 75 \%$

Les actions réalisées techniquement à plus de 50 % (code couleur vert ou bleu) sont des actions qui ont été réalisées avec succès ou sans difficulté particulière, voire avec un quantitatif supérieur au prévisionnel.

Les actions réalisées techniquement à 50 % ou à moins de 50 % (code couleur orange ou rouge) sont des actions impactées par un retard, un ajustement du quantitatif au rabais ou bien réalisées avec difficulté ou non réalisées.

❖ Volet « Milieux aquatiques »

Type de travaux	Sous type de travaux	Prévisionnel 2022-2024	Actions engagées, en cours et réalisées	Unité	Résultats par sous-type d'actions
Actions en marais	Gestion des vannages	1	0	Nombre	0 %
	Restauration d'ouvrages de franchissement en marais	4	4	Nombre	100 %
	Curage vieux fonds/vieux bords	14 535	15 176	Mètre	104 %
	Acquisition de zones humides	5	0	Hectare	0 %
	Aménagement de marais salés favorables à l'anguille et à la biodiversité	5	3	Hectare	68 %
Travaux sur berges	Aménagement d'abreuvoirs	20	20	Nombre	100 %
	Pose de clôtures	5 085	5 085	Mètre	100 %
	Adoucissement de berges	1 109	425	Mètre	38 %
	Restauration de berges par technique mixte	420	420	Mètre	100 %
	Restauration de digues en marais salés par enrochement	351	1 165	Mètre	332 %

Type de travaux	Sous type de travaux	Prévisionnel 2022-2024	Actions engagées, en cours et réalisées	Unité	Résultats par sous-type d'actions
Travaux sur lit mineur	Réduction de section	555	263	Mètre	47 %
	Rehaussement du lit	542	400	Mètre	74 %
	Reméandrage	11 717	5 582	Mètre	48 %
	Remise dans le talweg	1 701	320	Mètre	19 %
Actions sur le lit majeur	Ouverture de bras morts	2	1	Nombre	50 %
Travaux sur de petits ouvrages	Autres travaux sur petits ouvrages	2	1	Nombre	50 %
	Remplacement de petits ouvrages	6	1	Nombre	17 %
	Suppression de petits ouvrages	3	2	Nombre	67 %
Travaux sur ouvrages hydrauliques	Déconnexion de plan d'eau	1	1	Nombre	100 %
	Dispositif de franchissement	7	1	Nombre	14 %
	Effacement partiel	1	0	Nombre	0 %
	Effacement total	1	0	Nombre	0 %
	Etude complémentaire	4	2	Nombre	50 %
	Gestion des vannages	4	4	Nombre	100 %
	Etude pour la restauration de la continuité écologique	5	5	Nombre	100 %
Travaux sur ripisylve	Restauration de la ripisylve	8 830	7 340	Mètre	83 %
Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes	Arrachage	6	5	Nombre	83 %
	Aménagement d'abreuvoirs	8	8	Nombre	100 %
	Ouvrage de franchissement	2	2	Nombre	100 %
	Adoucissement de berges	590	590	Mètre	100 %
	Installation de clôtures	9 980	9 980	Mètre	100 %
Suivi évaluation	Indice invertébrés multi-métriques (I2M2)	6	6	Nombre	100 %
	Indicateur trophique	9	9	Nombre	100 %
	Indice poissons rivière (IPR)	4	4	Nombre	100 %
	Suivi anguille	6	6	Nombre	100 %
Financement de postes	Cellule animation milieux aquatiques	3	3	Nombre	100 %

Au global, le taux de réalisation technique du volet « Milieux aquatiques » est de 85 %.

Actions réalisées avec succès ou sans difficulté particulière :

- Actions en marais
 - o restauration d'ouvrages de franchissement en marais (4 ouvrages restaurés),
 - o curage vieux fonds-vieux bords (15 km),
 - o aménagement de marais salés favorables à l'anguille et à la biodiversité (3 sites étudiés dont 2 avec des travaux réalisés) ;
- Travaux sur berges
 - o aménagement d'abreuvoirs (20 sites aménagés) et pose de 5 km de clôtures ;
 - o restauration de berges par technique mixte (420 m) ;
 - o restauration de digues en marais salés (1,2 km réalisé en raison des tempêtes du début d'année 2024 / 350 m prévus) ;
- Travaux sur lit mineur
 - o rehaussement du lit (400 m) ;
- Travaux sur petits ouvrages :
 - o suppression de petits ouvrages (2 sur 3) ;
- Travaux sur ouvrages hydrauliques
 - o déconnexion du plan d'eau communal du moulin à Elise et restauration du ruisseau du Ruth,
 - o gestion des vannages sur les écluses du Jaunay et mise en place de l'automatisation sur l'axe Vie Ligneron (barrage des Vallées, clapet de la Pinsonnière et écluses de Riez) afin de faciliter la gestion des niveaux d'eau et d'améliorer la continuité écologique,
 - o étude pour la restauration de la continuité écologique réalisée sur 5 plans d'eau situés sur cours d'eau ;
- Travaux sur ripisylve sur 7,3 km ;
- Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes avec la validation d'un plan de gestion à l'échelle du bassin versant et la mise en œuvre d'actions visant à soutenir la résilience des milieux ;
- Suivi évaluation ;
- Cellule d'animation « Milieux aquatiques » avec la mobilisation de 2,5 ETP.

Actions impactées par un retard ou une réduction du quantitatif :

- Adoucissement de berges (425 m réalisés sur 1,1 km prévu). Cette action est assez récente et les exploitants peuvent être frileux quant à la mise en œuvre de cette technique ;
- Travaux sur lit mineur de type réduction de section, reméandrage et remise dans le talweg ainsi que les travaux sur de petits ouvrages associés. De même, les exploitants ou propriétaires peuvent être réticents sur ces nouvelles actions. De plus, certains dossiers qui étaient prêts à être déposés en 2024 n'ont pas pu l'être compte tenu de la fermeture du portail de gestion des aides de l'Agence de l'eau en juin. Ces travaux seront réalisés en 2025 ;
- Actions sur le lit majeur : ouverture de bras morts. Cette action est engagée sur un site au lieu de deux car le budget nécessaire est bien largement supérieur au prévisionnel ;
- Travaux sur ouvrages hydrauliques : dispositif de franchissement : 1/7 en raison de l'attente de l'élaboration du PTGE concernant le devenir des prélèvements directs dans la Vie et le Ligneron et des résultats de l'automatisation sur la Vie aval et le Ligneron.

Actions non réalisées dans ce contrat :

- Gestion des vannages secondaires en marais compte tenu d'un manque de temps et de la priorisation donnée sur la gestion des vannages en cours d'eau (report à prévoir sur 2025-2027) ;
- Acquisition de zones humides en marais salés. Une délibération a néanmoins été prise par la commune de Saint-Hilaire-de-Riez ;
- Effacement total du seuil du Retail sur le Lignerons (malgré de nombreuses relances auprès du propriétaire) ;
- Effacement partiel du seuil des Martellières (pas d'accord conclu localement).

Globalement, les actions historiques et répondant à des préoccupations locales se déroulent relativement bien et conformément au prévisionnel ; les actions plus nouvelles ayant plus de mal à être mises en œuvre malgré l'importante concertation menée auprès des acteurs locaux.

Le manque de disponibilité des entreprises pour ce qui concerne la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux, allié à une fenêtre réglementaire courte d'un point de vue temporelle (début des travaux pas avant le 1^{er} août) et à des conditions météorologiques parfois difficiles (reprise des écoulements en octobre) font que la majorité des travaux se concentrent sur deux à trois mois de l'année (août, septembre voire octobre). Il peut donc être compliqué de tous les mener de front.

❖ Volet « Pollutions diffuses »

Zone agricole (ZA) - Actions de conseil agricole

Type d'actions	Prévisionnel 2022-2024	Actions en cours et réalisées	Unité	Taux de réalisation par type d'actions	Taux de réalisation par volet
Action sur les économies d'eau et la résilience en élevage	15	0	Nombre	0%	33%
Diagnostics individuels spécifiques (MAEc...)	85	66	Nombre	78%	
Action collective	27	9	Nombre	33%	
Diagnostics individuels CT	211	75	Nombre	36%	
CEI validés	159	16	Nombre	10%	

Zone agricole (ZA) - Actions relatives à l'aménagement

Type d'actions	Prévisionnel 2022-2024	Actions en cours et réalisées	Unité	Taux de réalisation par type d'actions	Taux de réalisation par volet
Agroforesterie	30	3,29	ha	11%	69%
Développement de cultures pérennes à faibles intrants	0	0	ha	Non évalué	
Limitier les transferts / Aménagements (suppression des parcelles parkings, bandes enherbées...)	0	0	ha	Non évalué	
Plantation de bosquets	90	58,5	ha	65%	
Plantation de haies hors PSE	7,5	13,845	Km	185%	
Création et restauration de mares et de zones tampons	180	159	Nombre	88%	
Diagnostics individuels - Points noirs	12	0	Nombre	0%	
Diagnostics individuels des chemins d'eau	15	8	Nombre	53%	
Limitier les transferts autour des sièges d'exploitation	9	0	Nombre	0%	
Mise en place de parcs à volailles végétalisés	6	0	Nombre	0%	

Actions réalisées avec succès ou sans difficulté particulière :

- Les diagnostics individuels spécifiques : 66 diagnostics agro-écologiques ont été réalisés au titre des campagnes d'animation MAEC Enjeu Eau 2023 et 2024 conduisant, pour la majorité des dossiers, à un engagement dans une mesure permettant de conforter ou de faire évoluer le système d'exploitation vers une réduction des pesticides, une part d'herbe importante, une autonomie fourragère et une meilleure gestion de la fertilisation ;
- Les actions d'aménagement de type « Plantation de bosquets », « Plantation de haies » et « Création et restauration de mares et de zones tampons » sont des actions historiques qui fonctionnent toujours sur le territoire et sont importantes pour la qualité de l'eau ;
- Les diagnostics individuels des chemins d'eau : ces diagnostics ont été réalisés dans le cadre du dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) développés sur le bassin versant d'Apremont (captage prioritaire) sur la thématique du bocage et des mares auprès des 8 exploitations engagées.

Actions impactées par un retard ou une réduction du quantitatif :

- Actions collectives : le dimensionnement était trop important. Il a été choisi de mutualiser dans la mesure du possible les animations entre structures agricoles, ce qui a réduit de fait le nombre d'animations ;
- Diagnostics individuels CT et CEI (Contrat d'engagement individuel) : il a été compliqué pour les structures agricoles de se mobiliser dans le contexte de la nouvelle PAC 2023-2027 et du début de contrat avec un nouvel outil informatique (Odéliane) non abouti en 2022. De plus, l'approche CEI n'est pas forcément pertinente et enthousiasmante pour les conseillers et exploitants, elle est à faire évoluer ;
- Agroforesterie : peu de dossiers de demande.

Actions non réalisées dans ce contrat :

- Les actions sur les économies d'eau et la résilience en élevage : il est proposé de les reporter sur les années 2025-2027 en accompagnement du PTGE et dans l'objectif de réduire les consommations en eau globales à l'échelle de l'exploitation ;
- Les diagnostics individuels points noirs et les actions visant à limiter les transferts autour des sièges des exploitations n'ont pas été menés faute de demandes mais aussi de temps pour lancer la dynamique et informer sur cette action ;
- L'action « Mise en place de parcs à volailles végétalisés » est comptabilisée dans l'action « Agroforesterie ».

Zone non agricole (ZNA)

Type d'actions	Prévisionnel 2022-2024	Actions en cours et réalisées	Unité	Taux de réalisation par type d'actions	Taux de réalisation par volet
Accompagnement de la gestion des espaces urbains et des professionnels à la mise en place de la GIEP	0	2	Nombre	Non évalué	40%
Accompagner les communes, les professionnels et les particuliers sur la réduction des molécules cibles	0	8	Nombre	Non évalué	
Aménagement de Zones de Rejet Végétalisées (ZRV)	5	2	Nombre	40%	
Diagnostic micropolluants	2	1	Nombre	50%	
Promotion et développement de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP)	31	4	Nombre	13%	
Amélioration de la gestion des espaces verts en zones d'activités en faveur de la qualité de l'eau et la biodiversité	5	6	Nombre	120%	
Animation d'un groupe de travail intercommunal sur la bonne gestion des espaces verts communaux favorable à la qualité de l'eau et la biodiversité	3	4	Nombre	133%	
Elaborer et animer une charte de l'arbre	2	1	Nombre	50%	
Acquisition d'une herse étrille	2	2	Nombre	100%	

Actions réalisées avec succès ou sans difficulté particulière :

- L'amélioration de la gestion des espaces verts en zones d'activités en faveur de la qualité de l'eau et de la biodiversité : Cette action a été menée conformément au prévisionnel avec un diagnostic et des préconisations faites sur les espaces publics de 5 zones d'activités et une campagne d'analyses de la qualité de l'eau des bassins d'orage. De plus, quelques entreprises volontaires ont bénéficié d'un diagnostic de leurs pratiques de gestion. Cette action est à poursuivre avec la mise en œuvre de la sensibilisation des entreprises (responsables et salariés), l'investigation complémentaire sur la qualité de l'eau et la mise en œuvre et le suivi des travaux ;
- L'animation d'un groupe de travail intercommunal sur la bonne gestion des espaces verts communaux favorable à la qualité de l'eau et à la biodiversité. Cette action a bien fonctionné avec la mise en œuvre de 4 formations des agents techniques en charge des espaces verts, dont 3 sous un format formation-action. L'objectif est de conforter et faire progresser les pratiques de gestion des espaces publics dans les communes du bassin versant du captage prioritaire d'Apremont en lien avec les enjeux de préservation de la ressource en eau ;
- L'acquisition de deux herse étrille pour l'entretien des terrains de sports en zéro phyto sur le bassin versant du captage prioritaire d'Apremont.

Actions impactées par un retard ou une réduction du quantitatif :

- L'aménagement de zones de rejet végétalisées (ZRV) faute de temps et de retours d'expérience sur les ZRV déjà installées. Un suivi est à instituer et à valoriser ;
- Diagnostic micropolluants : un sur les deux prévus a été réalisé. Les résultats sont à analyser pour mieux cibler les molécules et mettre en œuvre un plan d'actions si besoin ;
- La promotion et le développement de la GIEP : manque de temps et de recul pour mettre en œuvre cette action nouvelle. Notons qu'une formation mutualisée a été organisée sur cette thématique dans le cadre du SAGE avec un intérêt marqué localement. Cette journée a permis de mieux connaître les initiatives du territoire comme ce qui a été réalisé aux Lucs-sur-Boulogne ou encore à L'Aiguillon-sur-Vie dans le cadre d'un appel à initiatives de l'Agence de l'eau.

❖ Volet « Global »

Type d'actions	Prévisionnel 2022-2024	Actions en cours et réalisées	Unité	Taux de réalisation par type d'actions	Taux de réalisation par volet
Coordination générale et coordination agricole du contrat	9	11	Nombre	122%	109%
Diagnostic du captage de Villeneuve	1	1	Nombre	100%	
Information et sensibilisation	19	20	Nombre	105%	
Visites d'usines et programmes pédagogiques auprès des scolaires	3	3	Nombre	100%	
Communication et journées techniques autour de l'enjeu eau potable	0	1	Nombre	Non évalué	
Identification et acquisition de connaissances et innovation	0	0	Nombre	Non évalué	

La majorité des actions a été réalisée avec succès. On peut noter l'engagement du diagnostic du captage de Villeneuve, captage fermé depuis 2019, en dernière année du contrat. Ce travail continuera sur les années 2025-2027 dans l'objectif de faire évoluer les pratiques agricoles et de rouvrir ce captage.

A noter que l'action « identification et acquisition des connaissances et innovation » sera abandonnée, le contenu de celle-ci n'ayant pas été défini préalablement au contrat.

❖ Volet « Complémentaire »

Type d'actions	Prévisionnel 2022-2024	Actions en cours et réalisées	Unité	Taux de réalisation par type d'actions	Taux de réalisation par volet
Mise à jour de l'étude EVEP et élaboration du PTGE	1	1	Nombre	100%	117%
Réseau de mesures du SAGE	21	25	Nombre	119%	
Réduction des consommations d'eau des collectivités	1	1	Nombre	100%	

Ces actions ont été réalisées conformément au prévisionnel.

L'étude « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » (HMUC) a été finalisée et doit conduire à l'élaboration d'un programme d'actions visant à rétablir les déficits quantitatifs constatés en basses eaux.

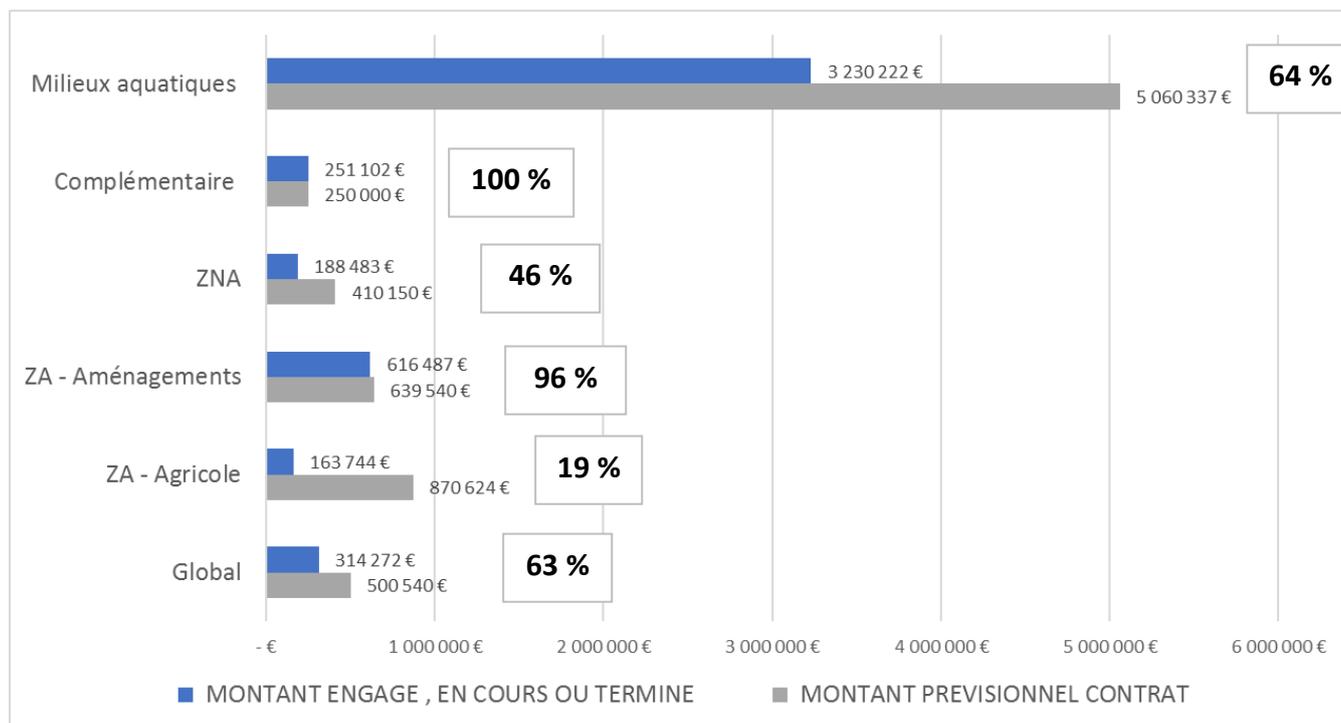
Le réseau de mesures a été complété de deux stations supplémentaires dans le but de mieux cibler l'origine de la mauvaise qualité de l'eau sur certains secteurs.

Enfin, l'action de récupération des eaux pluviales devra être évaluée.

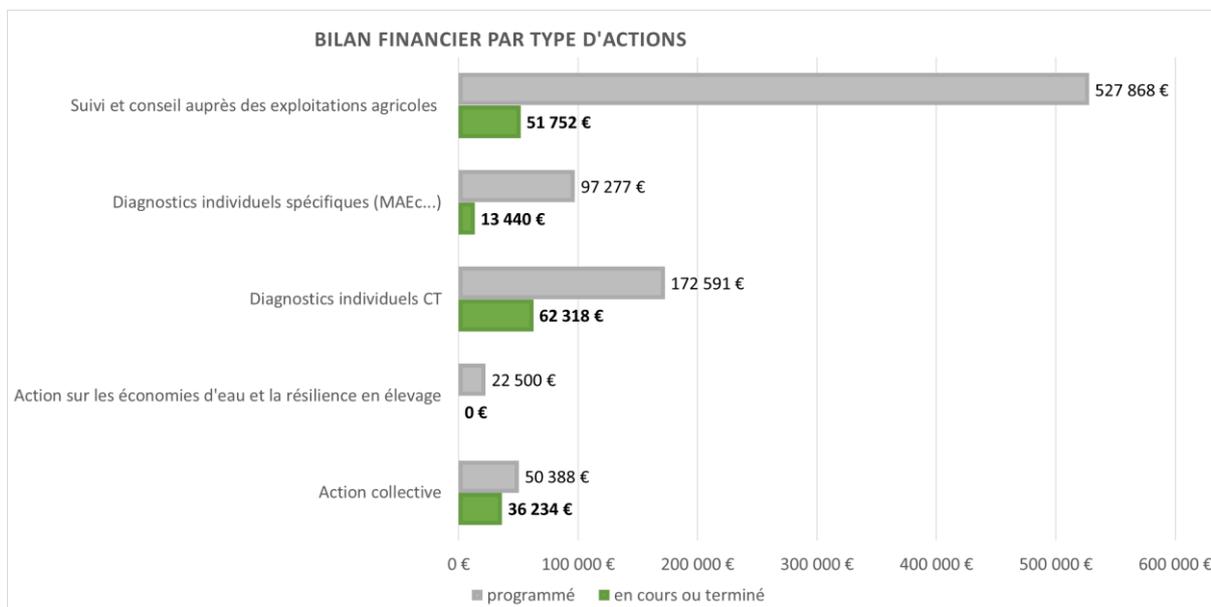
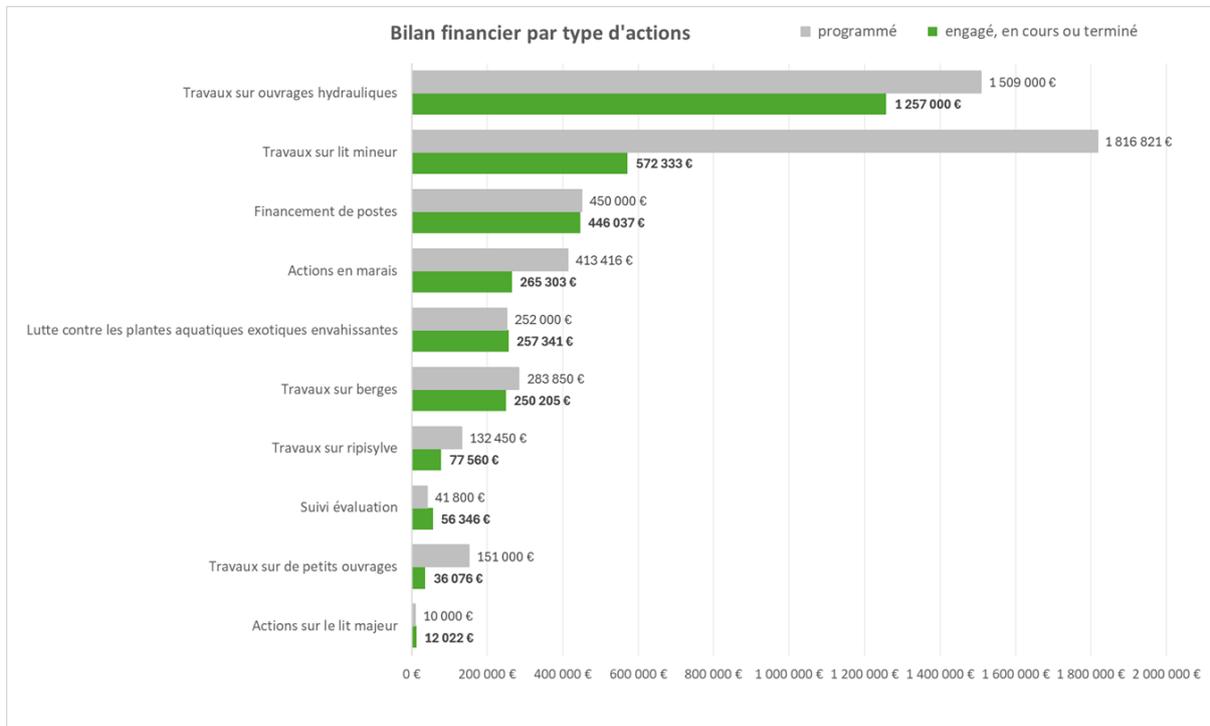
Bilan financier détaillé par volet et par maître d'ouvrage



Synthèse budgétaire par volet d'action 2022-2024

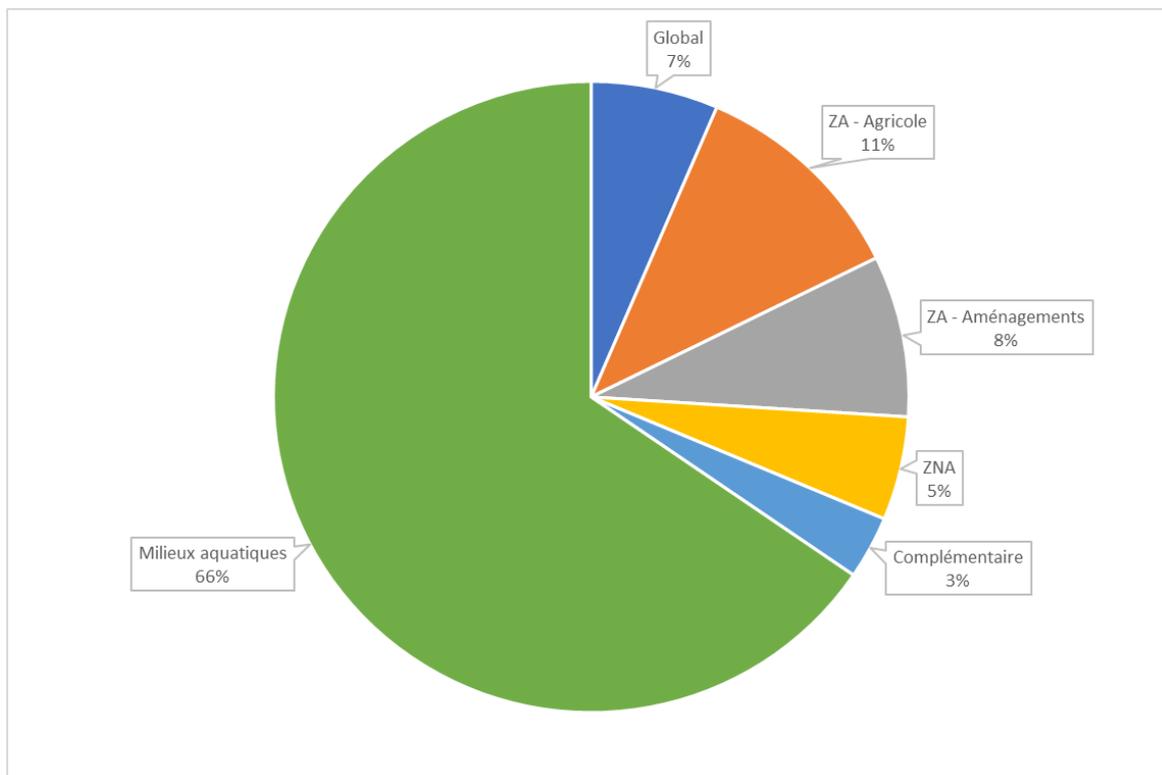


Détail budgétaire des deux premiers postes de dépenses (en terme de prévisionnel) : volet milieux aquatiques et volet agricole

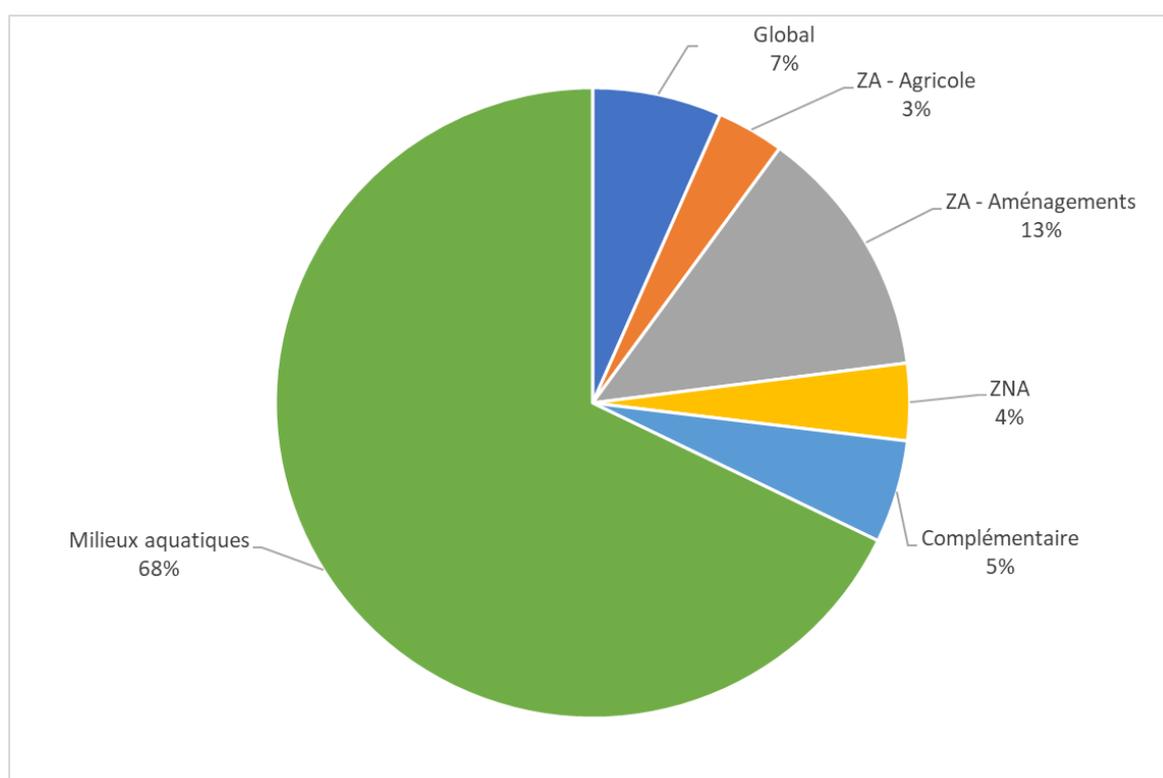


Répartition des actions selon les volets

➤ Budget prévisionnel

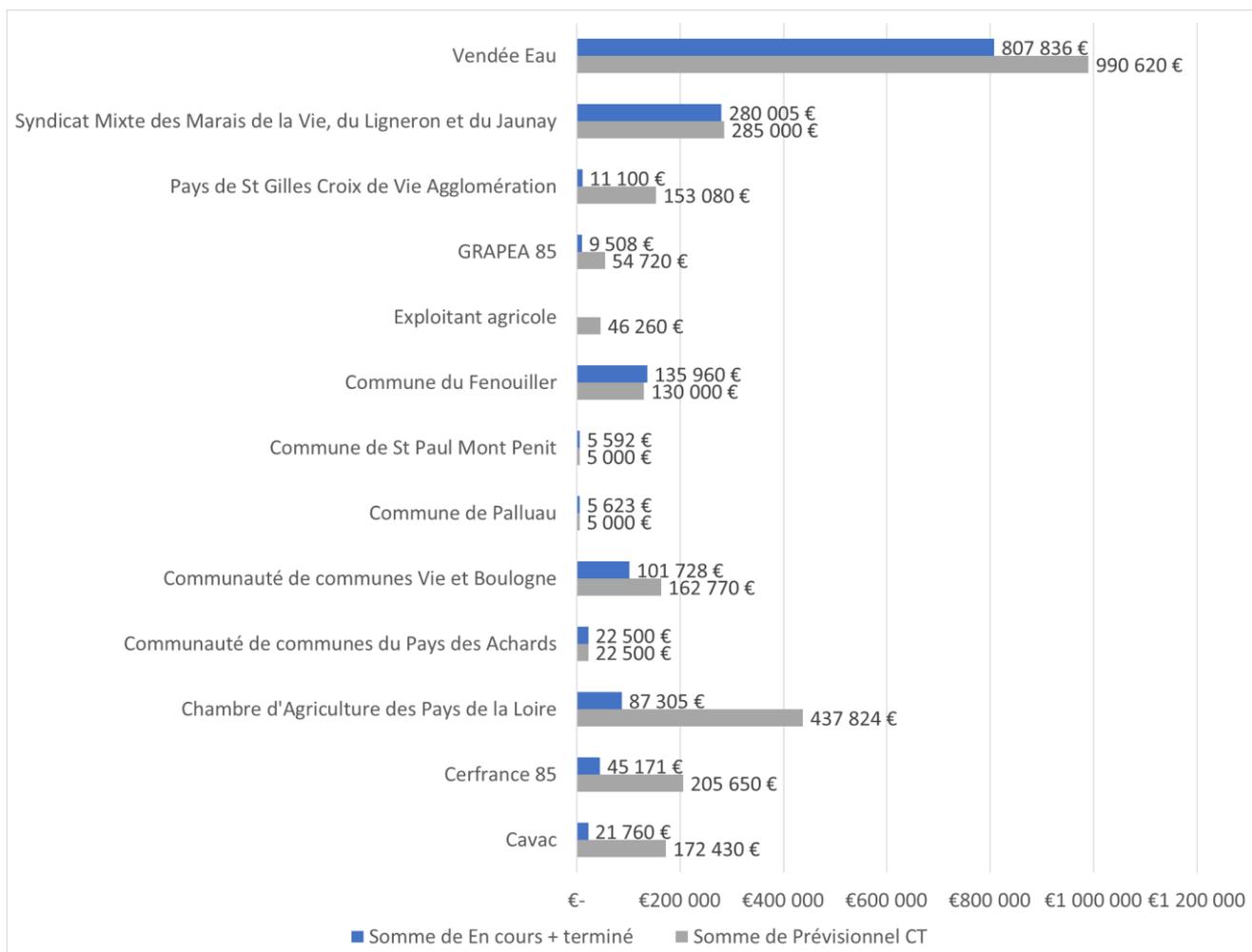


➤ Budget engagé, en cours, réalisé

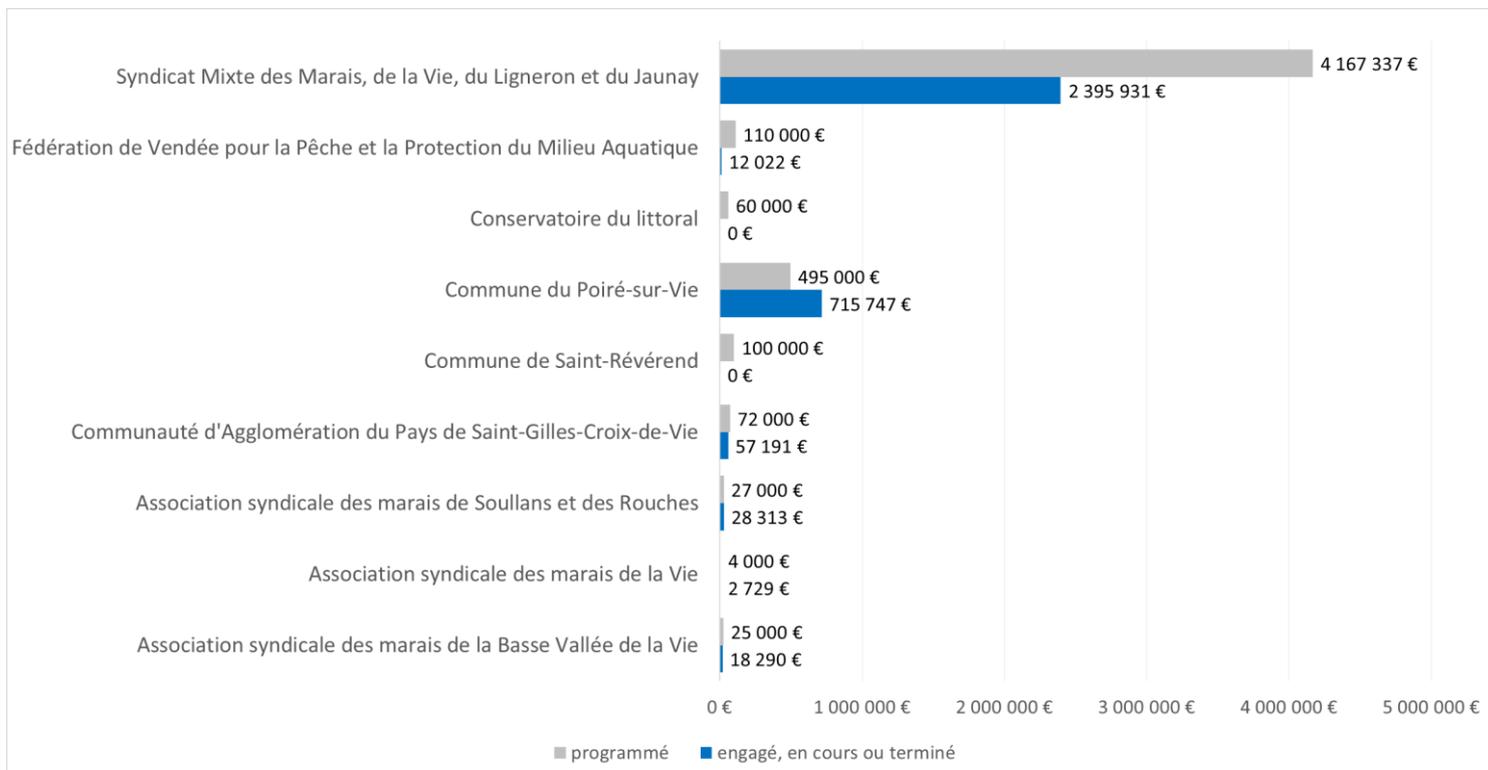


Synthèse budgétaire par maître d'ouvrage du Contrat Territorial Eau 2022-2024

❖ Volets « Pollutions diffuses, global et complémentaire »

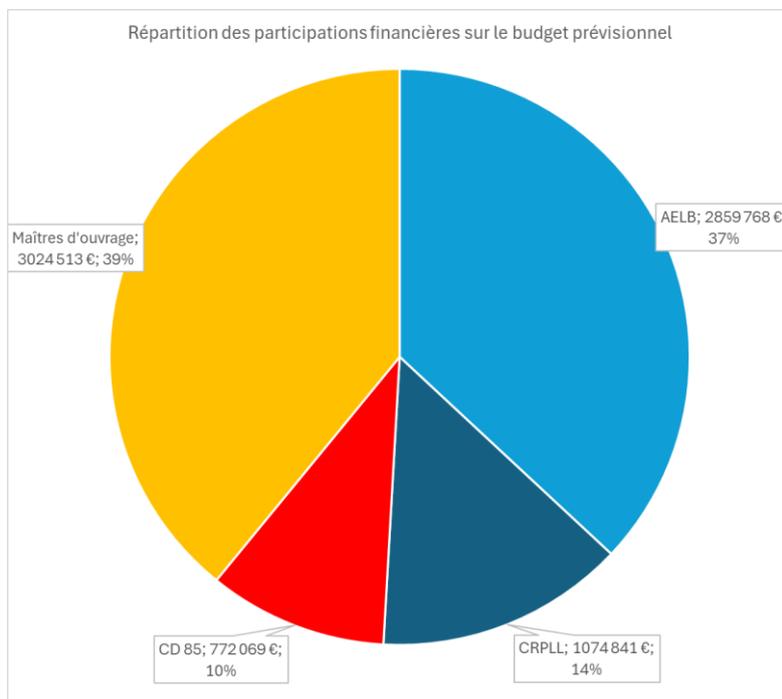


❖ Volet « Milieux aquatiques »

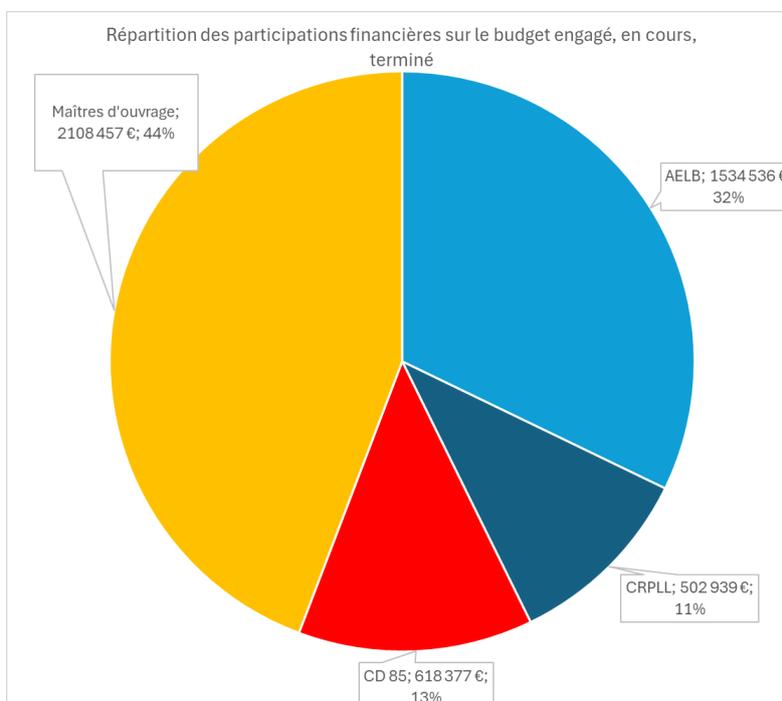


Répartition des participations financières

➤ Budget prévisionnel

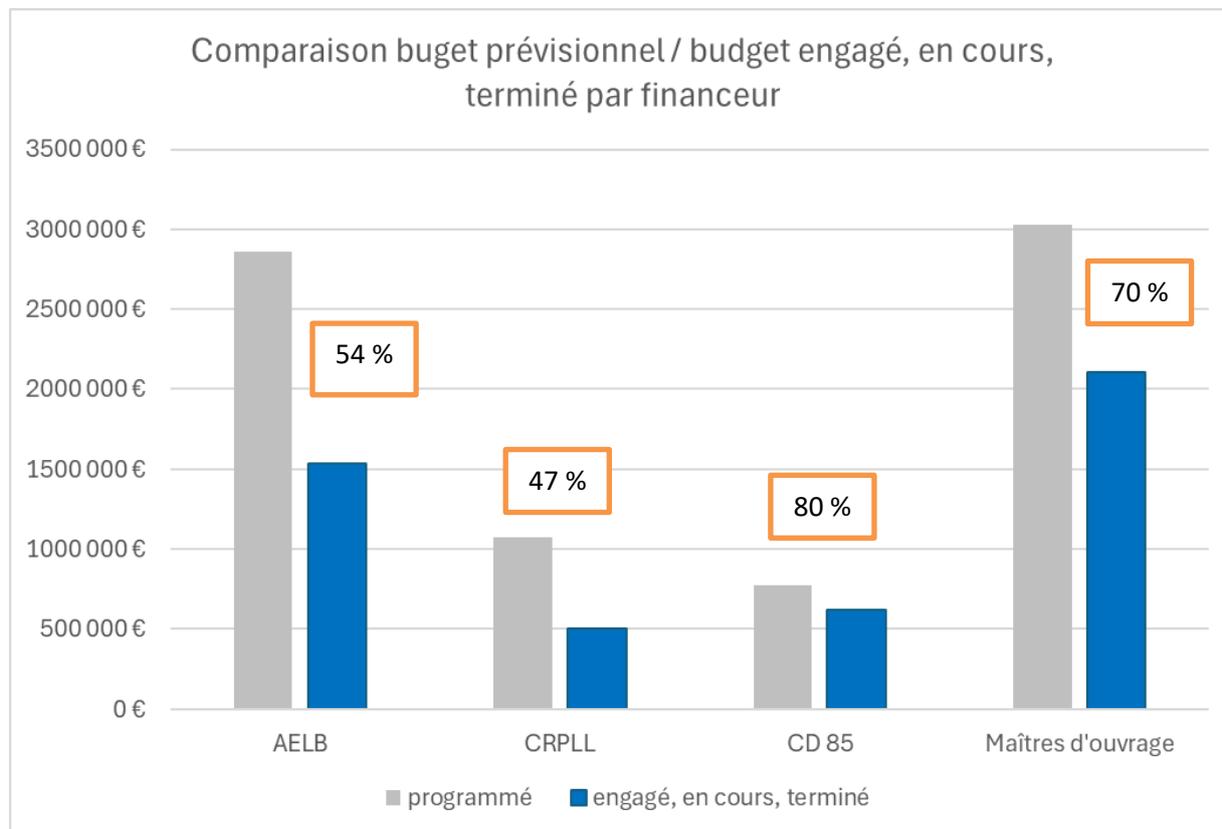


➤ Budget engagé, en cours, réalisé



On notera une évolution de la répartition des financements, la part des maîtres d'ouvrage passant de 39 % prévu à 44%, s'expliquant par le fait que certaines actions ont été engagées mais avec d'autres financements (c'est le cas par exemple des diagnostics MAEC avec un financement de la DRAAF Pays de la Loire) ou sans solliciter de subventions. Du côté des financeurs, on peut noter également une évolution avec une baisse de la part Agence de l'eau et Région et une hausse de la part du Département de la Vendée, ceci s'expliquant par la nature des actions subventionnées.

Comparaison des budgets engagés et des budgets prévisionnels par financeur



Si au global, 62 % du budget prévisionnel a été engagé, on notera une disparité selon les financeurs qui s'explique notamment par :

- la bonne réalisation des actions en marais doux et salés, sur ouvrages hydrauliques et liés au plan de gestion des Plantes Aquatiques Exotiques Envahissantes, financés notamment par le département de la Vendée ;
- l'évolution des dépenses éligibles au F.C.T.V.A, à compter de 2022 induisant une moindre consommation de l'enveloppe prévisionnelle car certains travaux sont basés désormais sur le HT (initialement en TTC) ;
- la sous-consommation de crédits liés aux travaux de restauration morphologique des cours d'eau (travaux sur lit mineur) financés par la Région et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, ainsi que les actions agricoles financés par l'Agence de l'Eau (réalisation de diagnostics individuels CT et de suivi et conseil auprès des exploitations agricoles) mais aussi des actions sur le non agricole non réalisées.

Conclusion

Au total, le taux de réalisation technique du CT Eau est de 76 % et financier de 62 %. Néanmoins, ces taux varient fortement selon les volets et, au sein des volets, selon les actions.

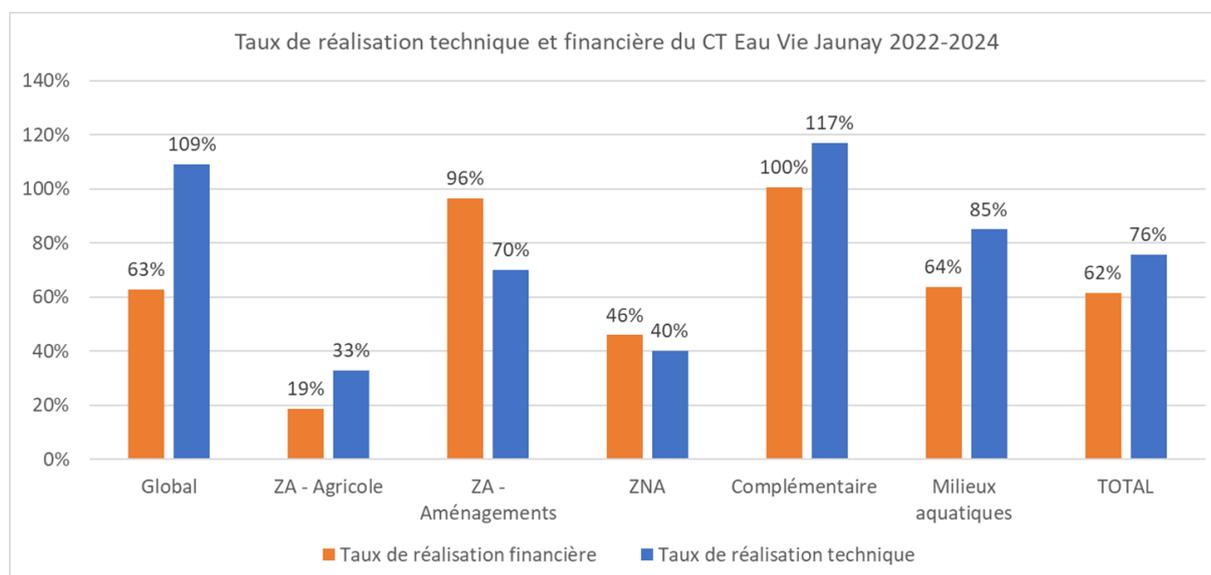
Aussi, il en ressort les enseignements suivants pour la période 2025-2027 :

Des actions « Phare » à développer sur le volet milieux aquatiques, tout en restant réaliste vis-à-vis des possibilités de mise en œuvre sur le terrain :

- Travaux sur lit mineur : restauration hydro-morphologique des petits cours d'eau,
- Adoucissement de berges notamment en lien avec la stratégie affichée dans le plan de gestion des plantes aquatiques exotiques envahissantes (renforcer la résilience des milieux).

Un accompagnement des exploitations dans la transition agro-écologique à redimensionner :

- Les CEI n'ont pas ou peu été déployés, ils l'ont été pour accompagner des exploitations engagées en MAEC au titre de l'enjeu Eau (Evolution, voire Maintien si des indicateurs du contrat étaient à faire évoluer) ;
- Au regard de la sous-réalisation des diagnostics CT et des CEI validés, il convient de redéfinir une stratégie d'intervention :
 - Adapter le prévisionnel au quantitatif réellement prévisible sur le terrain ;
 - Mieux préciser l'articulation entre le Contrat Territorial et l'animation des MAEC et du dispositif PSE (paiements pour services environnementaux) ;
 - Maintenir des animations collectives en multi-partenaires afin de diffuser les bonnes pratiques, s'appuyer sur les groupes d'échanges existants pour valoriser les résultats.



Comme demandé lors de la CLE du 20 septembre 2024, un bilan par masse d'eau est intégré, ainsi qu'un bilan au regard du PAOT de la Vendée (feuille de route des serices de l'Etat pour la mise en œuvre du programme de mesures du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne). Ces bilans figurent en pages suivantes.

Un atlas cartographique des travaux et actions est disponible en annexe.

Bilan par masse d'eau des actions engagées, en cours et réalisées du CT Eau 2022-2024

Masse d'eau	Actions	Quantité
ESTUAIRE DE LA VIE	Aménagement d'abreuvoir	9 abreuvoirs
	Pose de côle	1 965 m
	Aménagement de marais salés favorables à l'anguille et à la biodiversité	3,4 ha
	Curage VF/VB	8 206 m
	Gestion des vannages	2 ouvrages
	Indicateur trophique	3 suivis
	Restauration de digues en marais salés par enrochement	615 m
	Suivi anguille	6 suivis
	CEI validés	76 ha
	Diagnostic MAEC	274 ha
LIGNERON	Adoucissement de berge	825 m
	Aménagement d'abreuvoir	19 abreuvoirs
	Pose de clôture	3 120 m
	Curage VF/VB	6 970 m
	Etude pour la restauration de la continuité écologique	2 plans d'eau
	Gestion des vannages	1 ouvrage
	I2M2	2 suivis
	Indicateur trophique	5 suivis
	IPR	1 suivi
	Aménagement d'ouvrage de franchissement	2 ouvrages
	Reméandrage	2 480 m
	Remise dans le talweg	320 m
	Restauration de berges par technique mixte	420 m
	Restauration ouvrages de franchissement en marais	3 ouvrages
	CEI validés	308 ha
Diagnostic MAEC	714 ha	
VIE AVAL	Gestion des vannages	1 ouvrage
	Indicateur trophique	1 suivi
	Restauration ouvrages de franchissement en marais	1 ouvrage
	Création et restauration de mares et de zones tampons	1
	CEI validés	328 ha
	Diagnostic MAEC	853 ha
JAUNAY AVAL	Adoucissement de berge	190 m
	Dispositif de franchissement	1 ouvrage
	Etude complémentaire	1 ouvrage
	Restauration de la ripisylve	4 930 m
	CEI validés	15 ha
	Diagnostic MAEC	15 ha
GUE GORAND	Arrachage	3 campagnes
	Etude complémentaire	1 ouvrage
	I2M2	2 suivis
	IPR	2 suivis
	Reméandrage	490 m

	Restauration de la ripisylve	2 410 m
	Création et restauration de mares et de zones tampons	4
	CEI validés	403 ha
	Diagnostic MAEC	590 ha
RETENUE DU JAUNAY	Plantation de haies (hors PSE)	67 m
	Création et restauration de mares et de zones tampons	3
	Action collective	1 action
RETENUE D'APREMONT	Plantation de haies (hors PSE)	914 m
	Création et restauration de mares et de zones tampons	3
	CEI validés	94 ha
	Action collective	1 action
	Diagnostic MAEC	203 ha
FONTAINE DE LA FLACHAUSSIERE	Plantation de haies (hors PSE)	583 m
	Création et restauration de mares et de zones tampons	3
	CEI validés	13 ha
	Diagnostic MAEC	26 ha
NOIRON	Plantation de haies (hors PSE)	222 m
	Création et restauration de mares et de zones tampons	5
	Diagnostic MAEC	13 ha
JAUNAY AMONT	Plantation de haies (hors PSE)	3 298 m
	Agroforesterie	3 ha
	Plantation de bosquets	33,7 ha
	Création et restauration de mares et de zones tampons	47
	CEI validés	14 ha
	Diagnostic MAEC	833 ha
VIE AMONT	Déconnexion de plan d'eau	1 plan d'eau
	I2M2	1 suivi
	Reméandrage	1 420m
	Remplacement de petits ouvrages	1 ouvrage
	Suppression de petits ouvrages	1 ouvrage
	Plantation de haies (hors PSE)	3 259 m
	Agroforesterie	3 000 m ²
	Plantation de bosquets	4,6 ha
	Diagnostic individuel des chemins d'eau (PSE)	281 ha
	Création et restauration de mares et de zones tampons	54
	CEI validés	155 ha
	Action collective	1 action
Diagnostic MAEC	1 859 ha	
PETITE BOULOGNE	Autres travaux sur petits ouvrages	1 ouvrage
	Etude pour la restauration de la continuité écologique	3 plans d'eau
	I2M2	1 suivi
	IPR	1 suivi
	Réduction de section	263 m
	Réhaussement du lit	400 m
	Reméandrage	1 192 m
	Suppression de petits ouvrages	1 ouvrage
	Plantation de haies (hors PSE)	4 304 m
	Plantation de bosquets	22,7 ha
	Diagnostic individuel des chemins d'eau (PSE)	616 ha
	Création et restauration de mares et de zones tampons	38
	CEI validés	246 ha
Diagnostic MAEC	1 084 ha	

Bilan vis à vis du PAOT 2022-2027

Sur le territoire du SAGE, les ouvrages à suivre prioritairement dans le cadre du plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT) 2022-2027 sont :

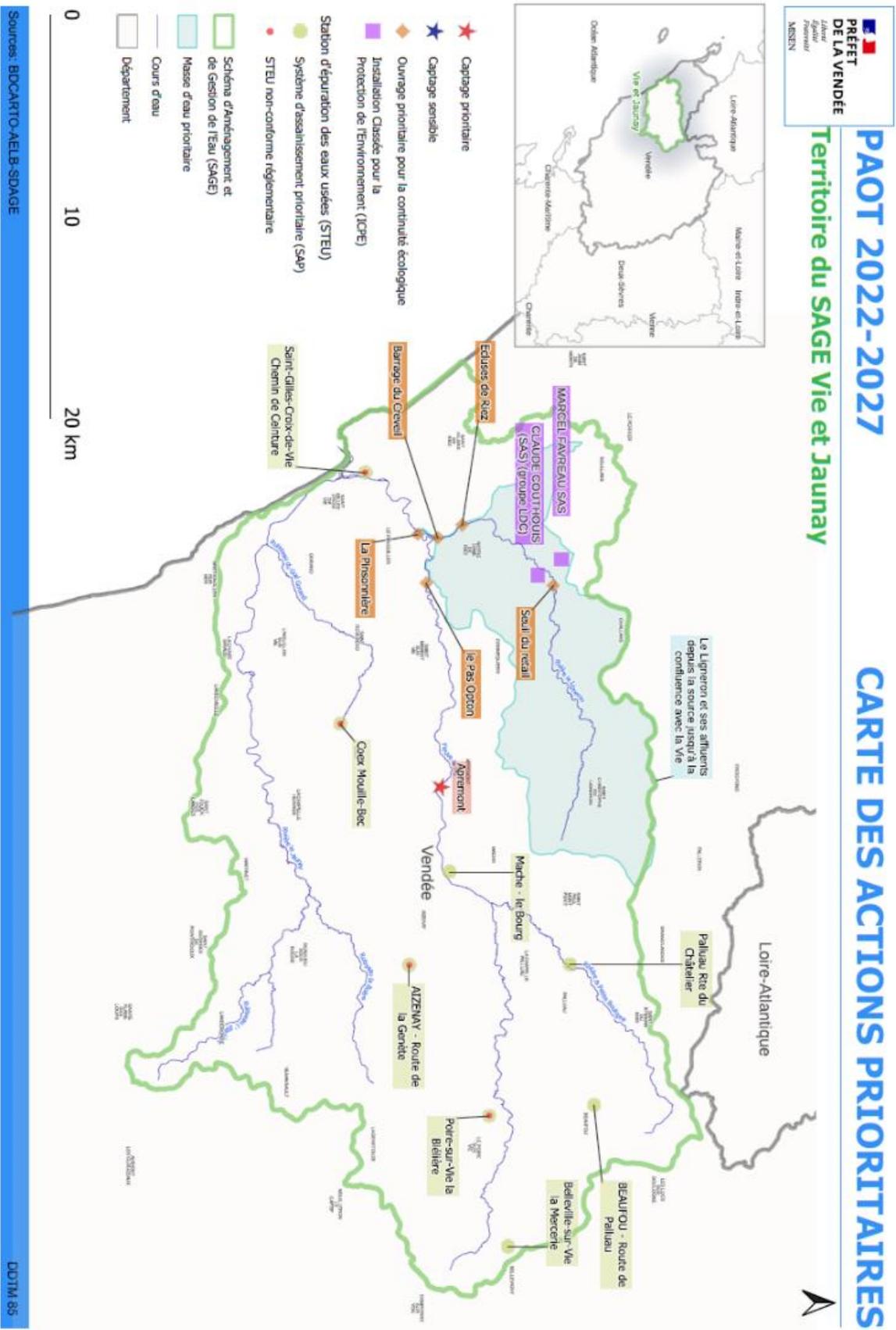
- **5 ouvrages prioritaires**, obstacles à la continuité écologique :
 - Ecluse de Riez,
 - Seuil du Retail,
 - Barrage du Creveil,
 - Clapet de la Pinsonnière,
 - Clapet du Pas Opton ;
- **8 systèmes d'assainissements prioritaires** (dont 4 non-conformes réglementaires) :
 - Saint-Gilles-Croix-de-Vie – Chemin de Ceinture
 - Coëx – Mouille Bec
 - Aizenay – Route de la Génète
 - Maché – Le Bourg
 - Poiré-sur-Vie – La Blélière
 - Palluau – Route du Chatelier
 - Beaufou – Route de Palluau
 - Bellevigny – La Mercerie
- **2 établissements prioritaires industriels** contributeurs à la dégradation des masses d'eau : SARL Flaveau Marcel et SARL Couthouis Claude ;
- **1 captage prioritaire** : Apremont

De plus, les mesures suivantes feront également l'objet d'un suivi spécifique :

- les mesures de réduction de l'impact de 5 plans d'eau à définir ;
- le suivi des modalités de partage de la ressource en eau (PTGE).

Rappel des actions identifiées sur la masse d'eau prioritaire « Le Ligneron » :

1. Restauration des cours d'eau :
 - Réaliser 10 km de restauration classique,
 - Réaliser 3 km de restauration de grande ampleur (avec tête de bassin versant à privilégié).
2. Rétablissement de la continuité écologique :
 - Mettre en conformité 3 ouvrages en liste 2 non conformes : Seuil du Retail, Ecluses de Riez et Barrage de Creveil.
3. Réduction des rejets polluants :
 - Créer 1 nouvelle STEU récupérant les rejets de la STEU de Notre-Dame-De-Riez : Givrand (Soleil Levant),
 - Créer ou aménager 2 dispositifs de traitement des rejets industriels : SARL Favreau Marcel et SARL Couthouis Claude.
4. Réduction des pollutions diffuses :
 - Réaliser des opérations visant à limiter les transferts d'intrants azotés (animations, plantations de haies, ...).
5. Diminution de l'impact des plans d'eau :
 - Déconnecter ou effacer 5 plans d'eau sur cours d'eau.
6. Réaliser des opérations de restauration de zones humides (disposition se rapportant à plusieurs enjeux notamment la restauration morphologique et l'action sur les plans d'eau).



Bilan des actions engagées, en cours ou réalisées en lien avec le PAOT 2022-2027 :

Sur la masse d'eau du Lignerou :

1. Restauration des cours d'eau **dans le cadre du CT Eau 2022 – 2024** :
 - La restauration morphologique de **2,8 km de cours d'eau en têtes de bassin versant** est engagée (sous bassin versant du Quarteron et des Grolles) par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Lignerou et du Jaunay.
2. Rétablissement de la continuité écologique dans le cadre du CT Eau 2022 – 2024 :
 - Des **travaux d'automatisation des écluses de Riez** sont en cours par le Syndicat Mixte. Une gestion expérimentale est prévue sur 3 ans (ouverture des écluses d'août à mars), et sera validée par un règlement d'eau provisoire puis définitif en 2027. L'installation d'une passe à anguille sera étudiée dans un second temps si la durée d'ouverture est trop courte au vu de l'automatisation. Si elle s'avère nécessaire, les travaux seront programmés en 2028 ;
 - L'effacement du **Seuil du Retail** était programmé pour 2022. Une concertation a eu lieu avec une visite sur le terrain. Deux courriers ont ensuite été envoyés à la propriétaire, sans retour de sa part. Un rapport de manquement a été envoyé par la DDTM en septembre 2024 ;
 - Le **barrage du Creveil** (Clapet de l'étoile du marais) est toujours à plat et est utilisé en cas de dysfonctionnement du barrage des Vallées.
3. Réduction des rejets polluants (**hors CT Eau 2022 – 2024**) :
 - La nouvelle station d'épuration du Soleil Levant est en fonctionnement depuis le 9 mai 2023 et le raccordement des eaux usées de Notre-Dame-de-Riez est opérationnel depuis fin 2023. Les travaux ont été réalisés par Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
 - La SAS Favreau-Couthouis a été mis en demeure par la préfecture pour plusieurs non-conformités en novembre 2023.
4. Réduction des pollutions diffuses **dans le cadre du CT Eau 2022 – 2024 et de l'animation du PAEC Bassin versant Vie Jaunay – Enjeu Eau pour les MAEC** :
 - 17 exploitations ont réalisé un **diagnostic MAEC** (714 ha) dont 8 exploitations qui ont signé un **contrat d'engagement individuel CEI** (328 ha).
5. Diminution de l'impact des plans d'eau **dans le cadre du CT Eau 2022 – 2024** :
 - Des études d'effacement ont été menées sur **2 plans d'eau** sur cours d'eau. Les travaux sont prévus dans le cadre du CT Eau 2025-2027.
6. Réaliser des opérations de restauration de zones humides :
 - Les opérations d'effacement des plans d'eau vont permettre de restaurer des zones humides.

Sur les 2 autres ouvrages prioritaires sur la Vie :

- Le **clapet de la Pinsonnière** : des travaux d'automatisation sont en cours par le Syndicat Mixte dans le cadre du CT EAU 2022-2024. Une gestion expérimentale est prévue sur 3 ans (clapet ouvert d'octobre à février et calage 20 cm en dessous du niveau d'eau sur les autres périodes), à valider par règlement d'eau provisoire puis définitif en 2027. La fonctionnalité de la passe à anguilles dépend du niveau amont.
- Le **clapet de la Vallée (Pas Opton)** : le clapet est ouvert entre août et avril (à plat en hiver) et remonté de 30 cm en été. La nécessité d'équiper l'ouvrage d'une passe à anguilles sera étudié au regard des résultats de l'automatisation. Si elle s'avère nécessaire, les travaux seront programmés en 2028. Le règlement d'eau sera à valider en 2027.

Sur les plans d'eau :

5 sites ont fait l'objet d'une étude pour la restauration de la continuité écologique (2 sur la masse d'eau du Ligneron et 3 sur la masse d'eau de la Petite Boulogne).

Sur le partage de la ressource en eau :

L'étude « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » (HMUC) a été finalisée et doit conduire à l'élaboration d'un programme d'actions permettant dans la durée d'atteindre un équilibre entre besoin, ressources et bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques. Cette concertation est prévue pour 2025.

Sur le captage prioritaire d'Apremont :

Les masses d'eau alimentant le captage prioritaire d'Apremont ont été fléchées masses d'eau prioritaires dans la stratégie du CT EAU pour la mise en œuvre d'actions de restauration morphologique des cours d'eau et de réduction des pollutions.

Les 5 masses d'eau suivantes sont concernées :

- Vie amont
- Petite Boulogne
- Noiron
- Fontaine de la Flachaussière
- Retenue d'Apremont

Le bilan cumulatif des actions engagées sur ces 5 masses d'eau est le suivant :

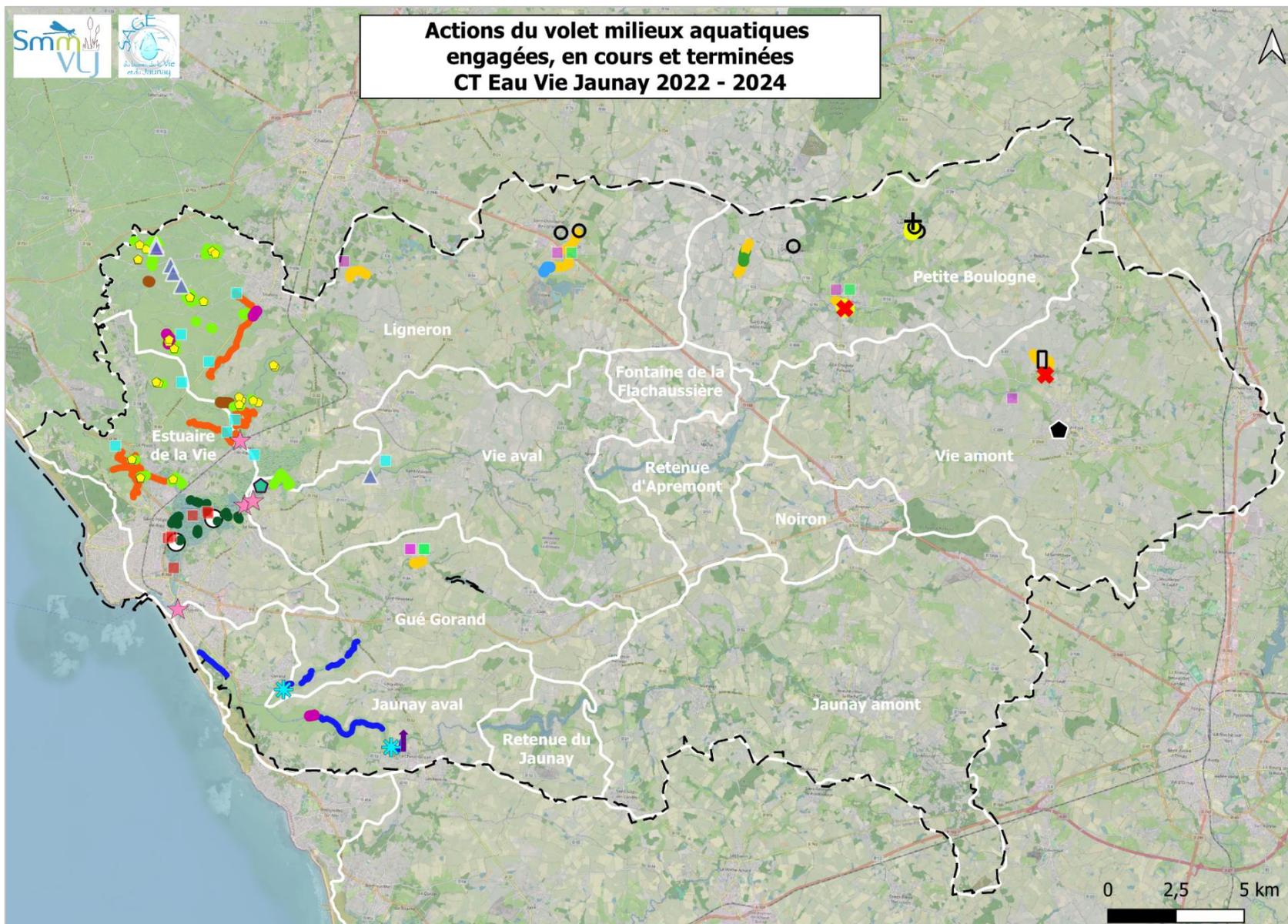
Aménagements	
Plantation de haies (hors PSE)	9 282 m
Création et restauration de mares et de zones tampons	103
Agroforesterie	3 000 m ²
Plantation de bosquets	27,3 ha
Diagnostic individuel des chemins d'eau (PSE)	897 ha
Actions agricoles	
CEI validés	508 ha
Diagnostic MAEC	3 185 ha
Action collective	2 actions
Milieux aquatiques	
Reméandrage	2 612 m
Rehaussement du lit	400 m
Réduction de section	263 m
Remplacement de petits ouvrages	1 ouvrage
Suppression de petits ouvrages	2 ouvrages
Autres travaux sur petits ouvrages	1 ouvrage
Etude pour la restauration de la continuité écologique	3 plans d'eau
Déconnexion de plan d'eau	1 plan d'eau
I2M2	2 suivis
IPR	1 suivi



Bilan technique et financier du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022 – 2024

Annexe : Atlas cartographique des travaux et actions





Travaux de restauration hydromorphologique

-  Réduction de section
-  Réhaussement du lit
-  Reméandrage
-  Remise dans le talweg

Travaux sur ouvrages hydrauliques

-  Déconnexion de plan d'eau
-  Dispositif de franchissement
-  Etude complémentaire
-  Etude pour la restauration de la continuité écologique
-  Gestion des vannages
-  Remplacement de petits ouvrages
-  Suppression de petits ouvrages
-  Autres travaux sur petits ouvrages

Actions sur le lit majeur

-  Ouverture de bras morts

Actions en marais

-  Aménagement de marais salés favorables à l'anguille et à la biodiversité
-  Curage VF/VB
-  Restauration ouvrages de franchissement en marais

Travaux sur berges

-  Adoucissement de berge
-  Restauration de berges par technique mixte
-  Restauration de digues en marais salés par enrochement

Installation d'abreuvoirs et clôtures

-  Aménagement d'abreuvoir
-  Installation de clôture

Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes

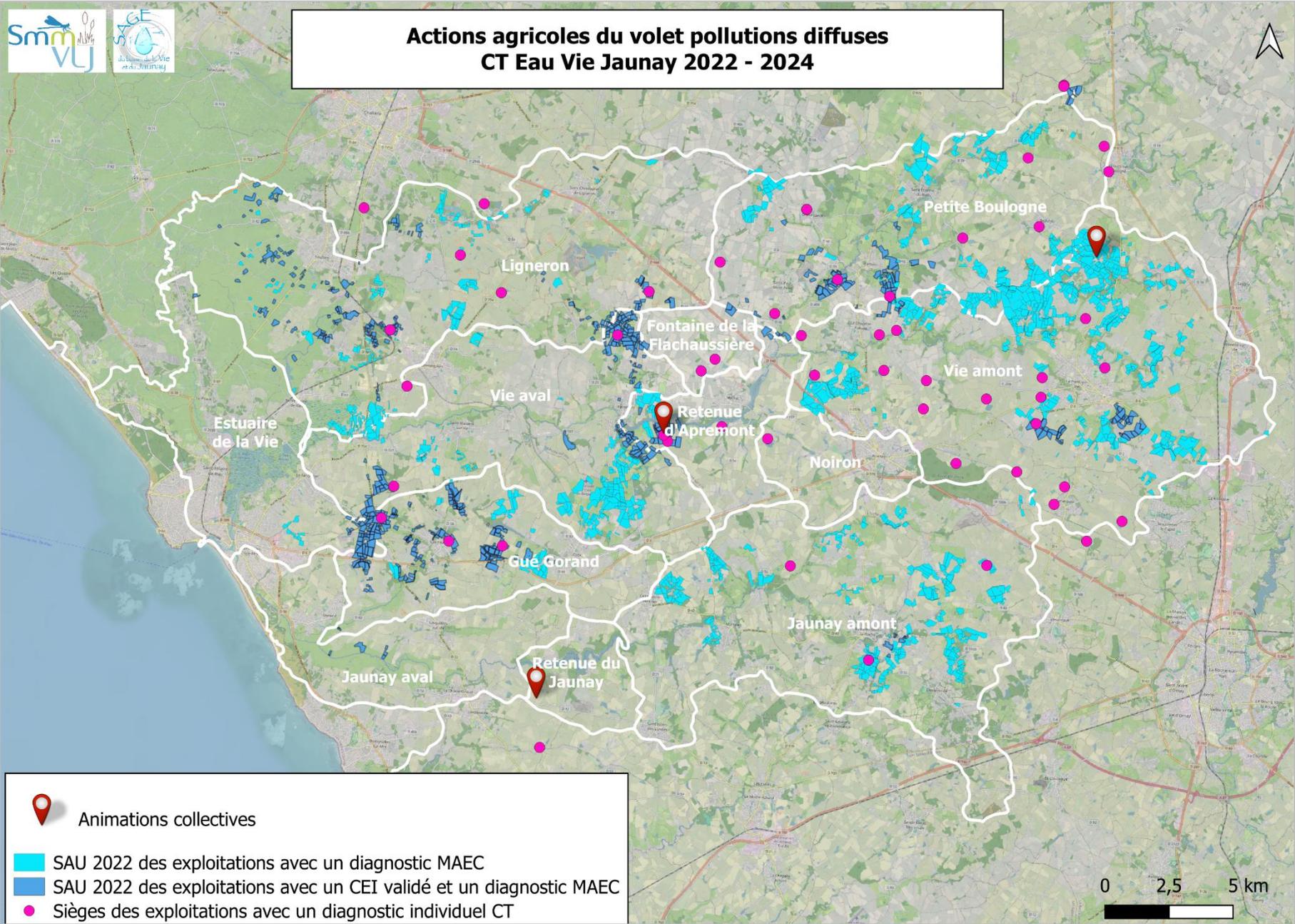
-  Arrachage

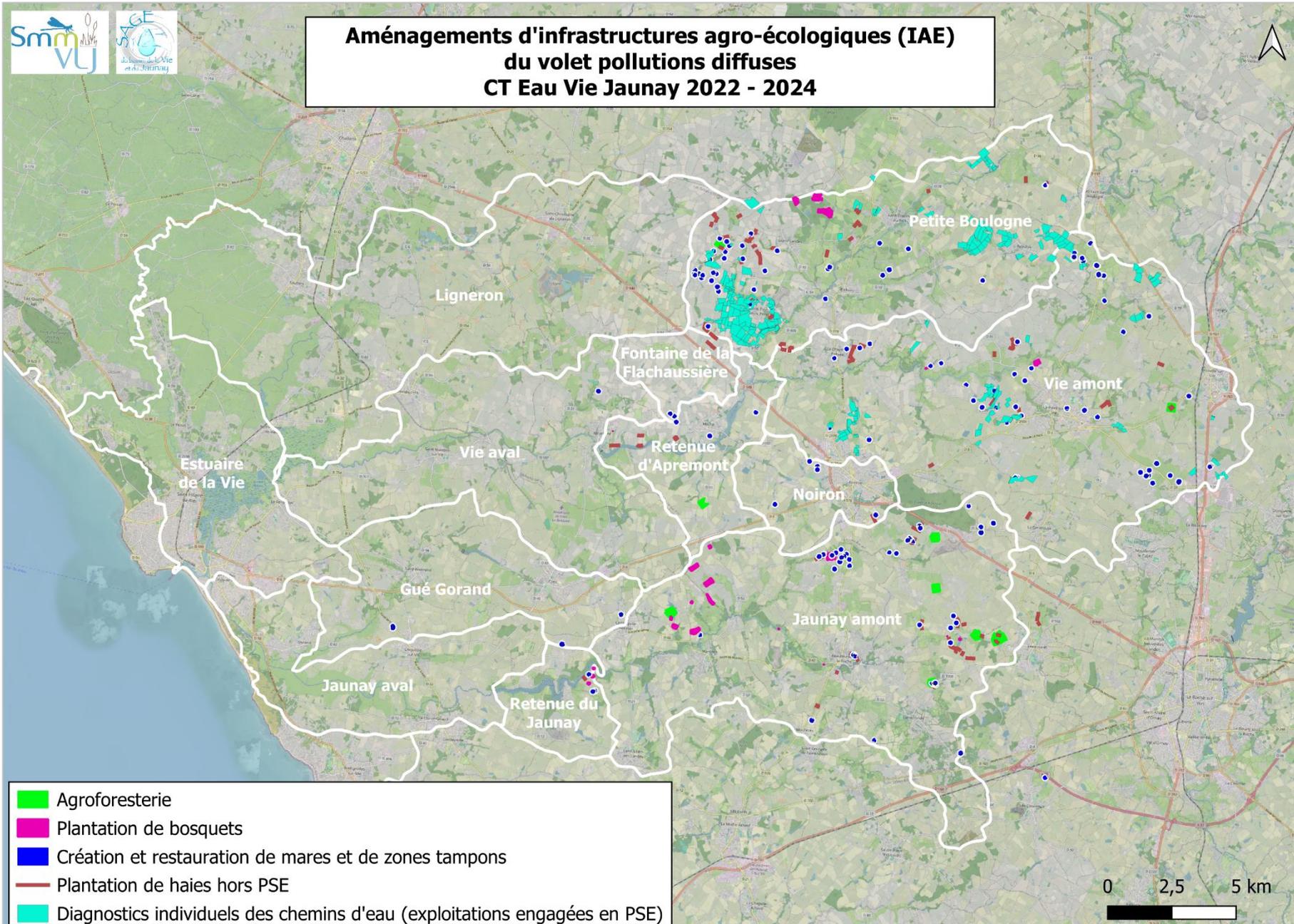
Travaux sur ripisylve

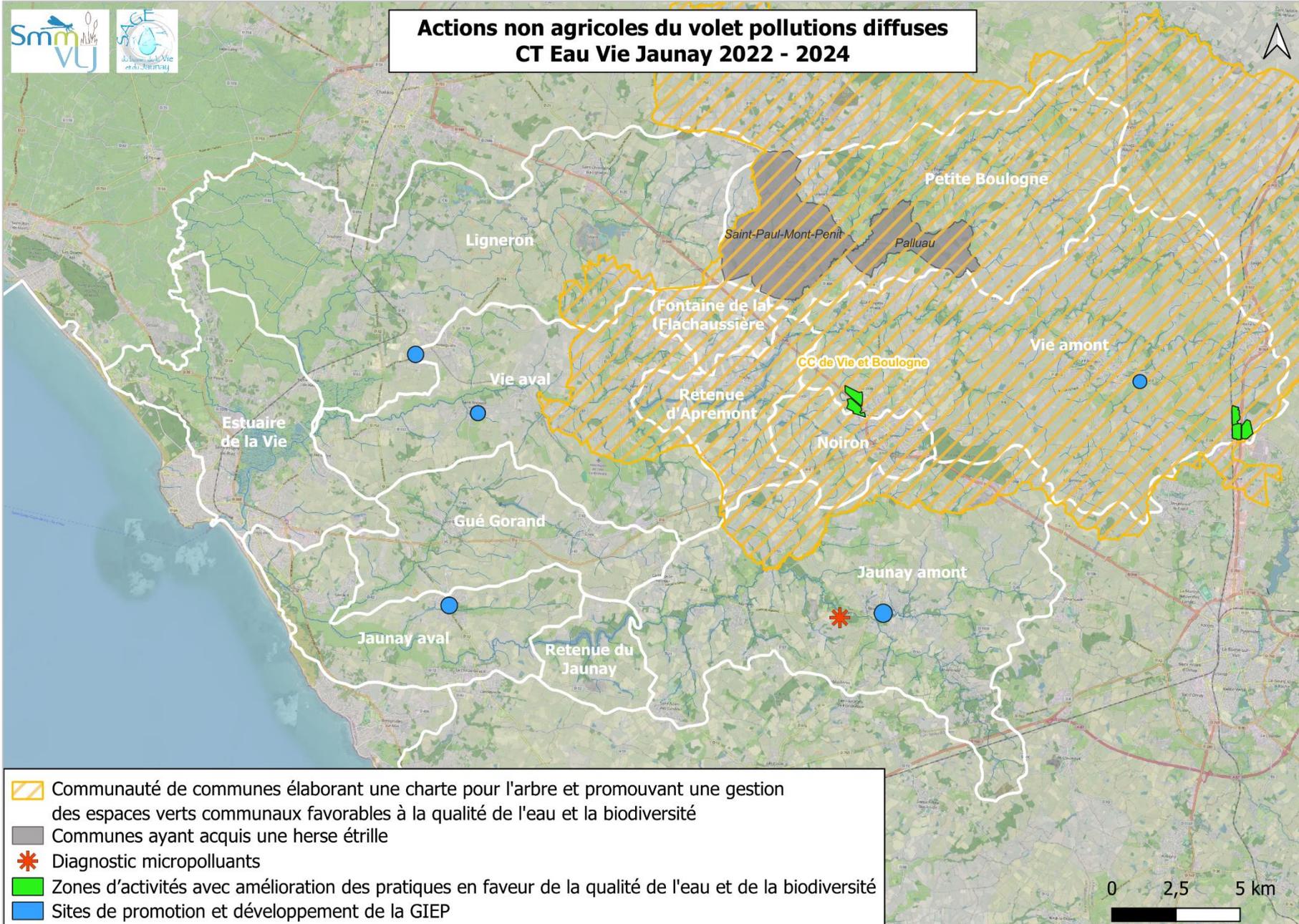
-  Restauration de la ripisylve

Suivi / évaluation

-  I2M2
-  Indicateur trophique
-  IPR
-  Suivi anguille

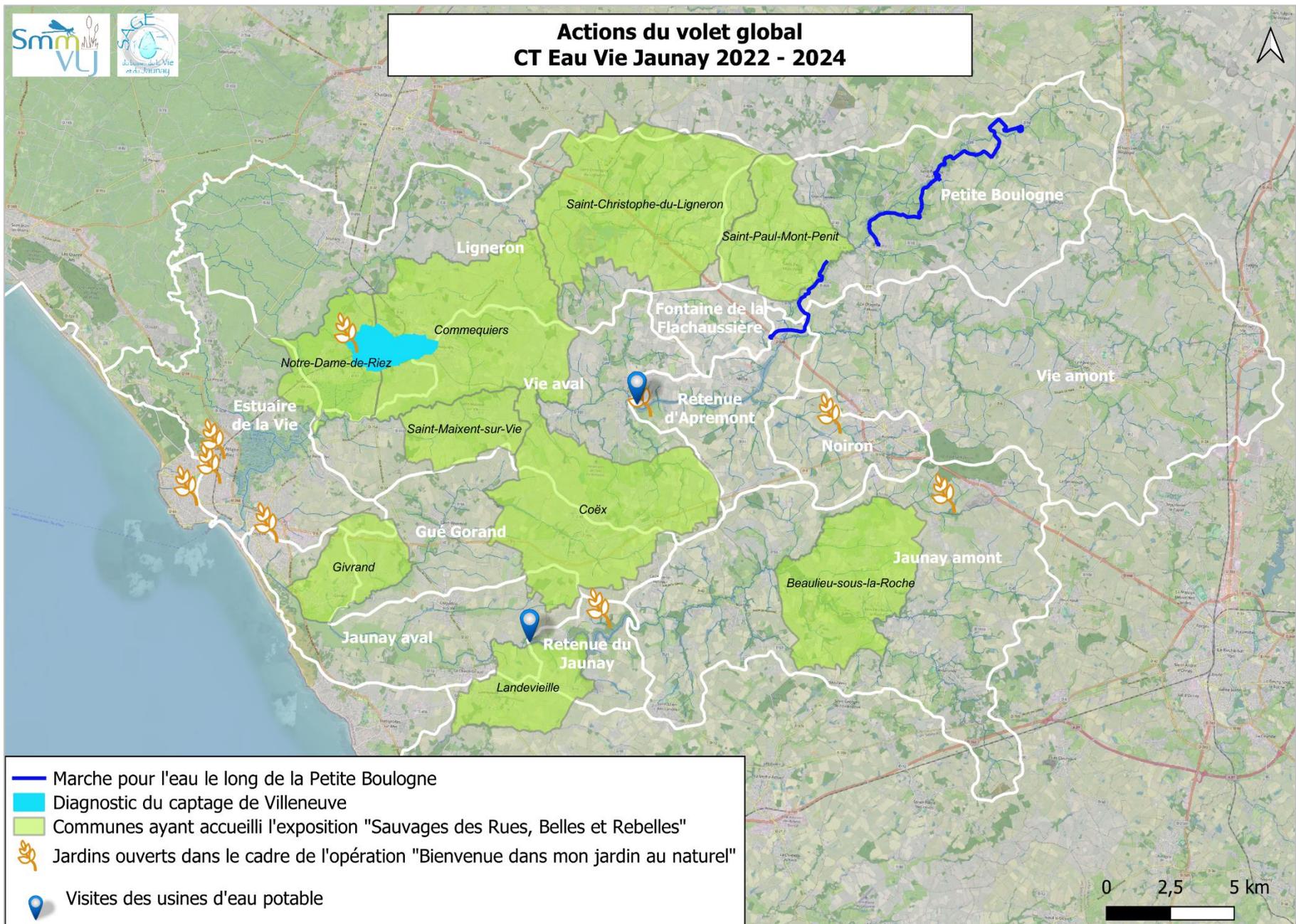


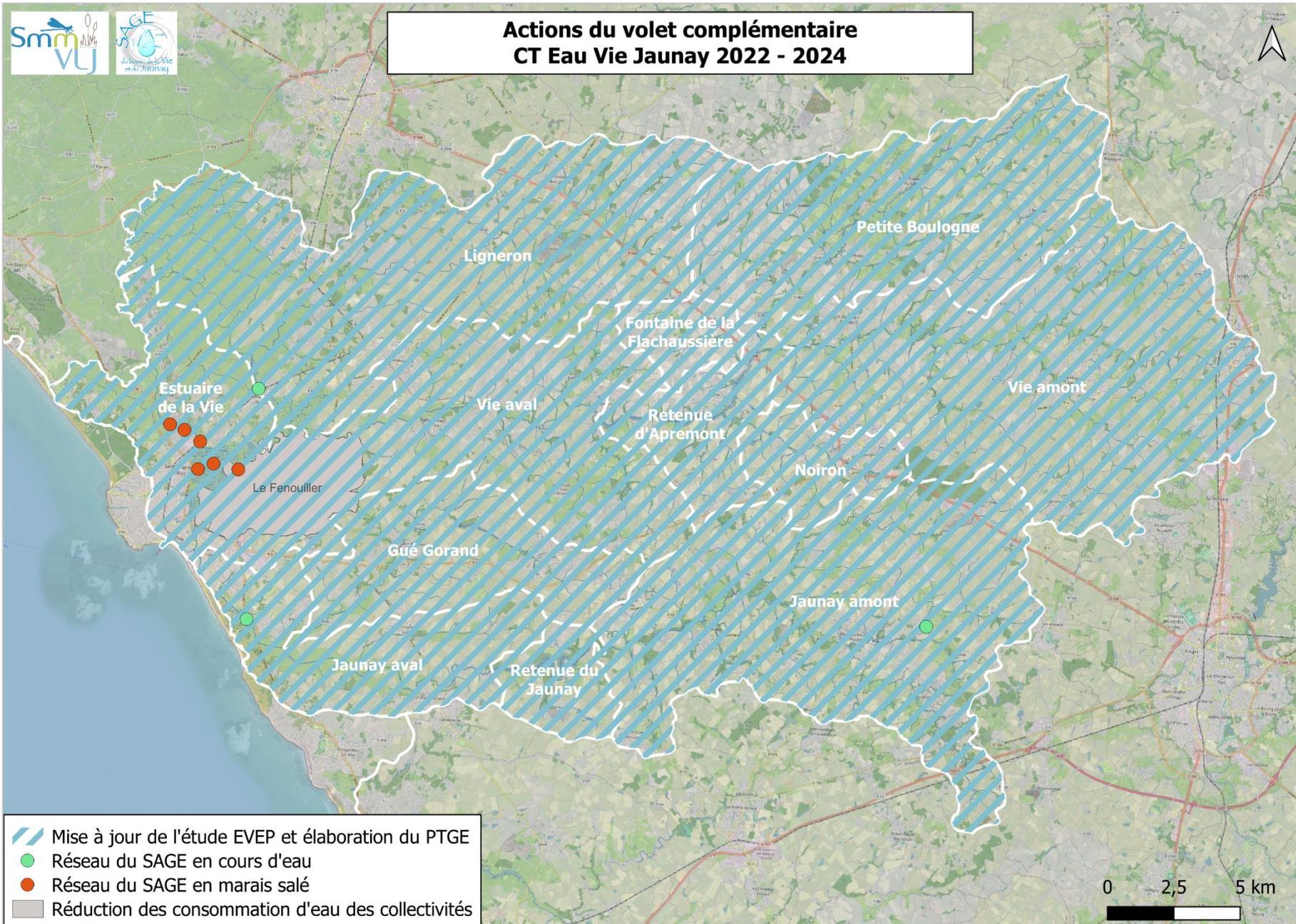






Actions du volet global CT Eau Vie Jaunay 2022 - 2024







Syndicat Mixte des Marais
de la Vie, du Loir et du Jura



du bassin de la Vie
et du Jura

ZAE du Soleil Levant - 2 Impasse de l'Aurore

85800 GIVRAND

Tél. : 02.51.54.28.18

Courriel : contact@vie-jaunay.com

Site internet : www.vie-jaunay.com